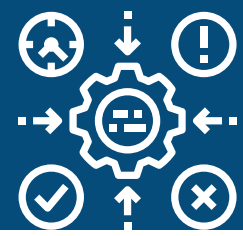


Restitution de la politique de marque Géorivière

Atelier de présentation - 17/06/21



Ordre du jour (1h30)

→ **Rappel du contexte et objectif de l'atelier - 5 min**

→ **Synthèse de l'atelier de définition - 10 min**

Axes principaux de la politique de marque :

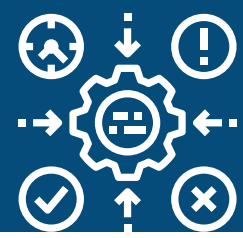
→ **Définitions - 15 min**

→ **Mission des Mainteneurs du projet - 15 min**

→ **Marques concernées et périmètre de la Politique - 15 min**

→ **Usages autorisés et conditions d'utilisation - 15 min**

→ **Prochaines actions - 15 min**



Rappel contexte

→ Développement d'un projet informatique nouveau intitulé Géorivière en OS

- Développement de l'outil géomatique par la société Makina Corpus pour le compte du Parc Régional du Haut-Jura (dans le cadre d'un appel d'offres)
- Volonté des parties d'assurer une diffusion de la logicielle en Open Source (choix de la licence déjà opéré par les parties)
- Dépôt en parallèle de la marque "GEORIVIERE" à titre préventif auprès de l'INPI

→ Volonté de création d'une politique de marque pour pérenniser le projet d'un point de vue communautaire

- Autoriser un usage encadré de la marque et garantir la conformité/qualité des produits commercialisés
- Expliciter les usages permis et modalités associées
- Éviter que la marque freine la logique collaborative et ouverte au sein des parties prenantes du projet du fait d'un déséquilibre des usages permis.



Synthèse de l'atelier de définition

→ Décisions prises lors de l'atelier :

1. La politique de marque s'étendra aux **variations du signe Géorivière**
2. Une décision sera prise concernant l'**écriture principale de Géorivière** (format imposé aux réutilisateurs de la marque)
3. Une mention imposera d'**indiquer la nature communautaire et Open source du projet** en cas de communication sur Géorivière.
4. Le Parc Régional du Haut-Jura déterminera en interne le **contact responsable des questions relatives à la politique de marque**. Un comité hétérogène représentatif des personnes impliquées dans le projet sera créé pour participer à ce suivi.

→ Actions déterminées lors de l'atelier :

1. Préciser que le document **ne s'étend pas aux autres marques** détenues par les porteurs/contributeurs du projet (Parcs, Makina Corpus, etc.)
2. Obliger la **mention de la dernière version** du logiciel lors d'une communication liée à la marque
3. Obliger la **précision des références** sur le projet lors d'une communication sur des services proposés sur la base de l'outil
4. Ajouter la **mention du site communautaire sur les produits dérivés** de la marque



Définitions

Éléments importants de la partie Définition :

-Logiciel : le logiciel Géorivière tel que développé par les Mainteneurs du projet et disponible sur <https://github.com/georiviere>.

-Marques : signes distinctifs utilisés pour désigner le Logiciel ainsi que les Services Associés. Sont ainsi concernés la marque « GEORIVIERE » enregistrée auprès de l'Institut Nationale de la Propriété Intellectuelle en tant que marque verbale sous le n°4691040, toutes les variations utilisées (GEORIVIERE, GÉORIVIÈRE, georiviere, géorivière, GEOriviere, GÉOrivière, geoRIVIERE, géoRIVIÈRE, GéoRivière...), les logos et autres signes similaires.

→ **Identification des variations de la marque Géorivière dans la définition de la marque**

-Services Associés : services commercialisés en lien avec le Logiciel. Les Services Associés concernent notamment l'intégration, la formation, d'accompagnement ou encore de mise en œuvre du Logiciel.

→ **Ces formulations délimitent-elles efficacement la politique ?**

Autres éléments de cette section :

-Site Internet : désigne le site de la communauté Géorivière <http://georiviere.org>.

-Utilisateurs : personne physique ou morale utilisant la Marque



Ajout de la notion de "Mainteneurs du projet"

Définition :

« Mainteneurs du projet : désigne les acteurs directement impliqués dans le développement du Logiciel réunis sous la direction du Parc Régional du Haut-Jura. Les acteurs historiques sont le Parc Régional du Haut-Jura ainsi que la société Makina Corpus, une liste complète est tenue à jour sur le site du projet. »

Article 2 :

« Les Mainteneurs du projet assurent le bon fonctionnement du Logiciel et des Services Associés tout en protégeant la communauté constituée autour du projet quant aux éventuels risques liés à un mésusage de la Marque (distribution d'une version non officielle du Logiciel, commercialisation de produits incompatibles, etc.). Les Mainteneurs du projet soutiennent également les usages bénéfiques de la Marque qui participent au développement d'une communauté collaborative et ouverte autour du Logiciel. »

→ Intérêt de cette notion :

- Expliciter le rôle prépondérant des acteurs initiaux du projet et associer leurs prérogatives au rôle proactif joué par ces derniers (dans l'idée d'intéresser d'autres mainteneurs)
- Préfigurer certains éléments de gouvernance (c'est un point à traiter en parallèle, étant entendu que cette organisation repose aujourd'hui sur les parcs)

→ **Quelle est votre opinion sur cette notion (qui préfigure en quelque sorte la gouvernance du projet et permet de mettre en avant la dimension communautaire) ?**



Marques concernées et périmètre de la Politique

→ Assurer la clarté dans l'utilisation de la marque et empêcher toute confusion pour ses utilisateurs :

"L'objectif cette Politique est de clarifier l'usage de la Marque par les Utilisateurs, afin de s'assurer que la Marque soit un indicateur de qualité, de conformité, de référence et de sécurité. À ce titre, la Politique vise à prévenir tout usage qui pourrait porter à confusion ou porter atteinte à l'image de la Marque ou de ses Mainteneurs du projet."

→ Interdire les usages non autorisés:

"Sauf accord express de Mainteneurs du projet tout usage de la Marque qui n'est pas expressément prévu par la Politique ou qui est non-conforme à celle-ci n'est pas autorisé."

→ Restreindre le périmètre de la politique de marque:

"La présente Politique ne s'étend pas aux autres marques détenues par les Mainteneurs du projet."

→ Est-ce bien conforme aux intérêts & contraintes ?



Usages autorisés et conditions d'utilisation

→ Type d'utilisation n°1 : Mention du projet par un Mainteneur du projet [avec certains éléments à réserver pour un 2nd temps] :

Droits d'usage concédés :

"Vous pouvez utiliser la Marque lorsque vous communiquez sur le Logiciel ou sur le rôle de votre organisation dans le projet."

Conditions d'utilisation :

*"- Figurer parmi les Mainteneurs du projet.
- Aucune confusion ne doit être faite entre le projet GéoRivière et l'utilisateur.*

Vous pouvez utiliser une formulation telle que « [nom de l'Organisation]Membre du Projet GéoRivière »

- Toute communication sur le Logiciel doit respecter la Charte graphique GéoRivière décrite sur notre Site Internet."

→ Objectifs :

- Assurer la référence de la marque GéoRivière lors de la mention du projet
- Proposition de formulation introduisant l'idée d'une Charte graphique (plus souple)

→ Quelle est votre opinion sur ces différentes formulations ?



Usages autorisés et conditions d'utilisation

→ Type d'utilisation n°2 : Utilisation de la marque en référence au Logiciel non modifié :

Droits d'usage concédés :

"Vous pouvez utiliser la Marque pour désigner le Logiciel non modifié (dans un cadre commercial ou non commercial)."

Conditions d'utilisation :

*"-En cas de communication sur Logiciel, vous devez autant que possible mentionner la dernière version en date du Logiciel telle qu'identifiée sur <https://github.com/georiviere>
-Lorsque vous mentionnez le Logiciel, vous devez ajouter la mention suivante : « GéoRivière, logiciel communautaire disponible sous licence Open Source sur <https://github.com/georiviere> »*

→ Objectifs :

- Communiquer essentiellement sur la dernière version du logiciel GéoRivière
- Communiquer sur l'aspect communautaire du projet

→ Quelle est votre opinion sur ces différentes formulations ?



Usages autorisés et conditions d'utilisation

→ Type d'utilisation n°3 : Utilisation relative à des Services Associés par les Mainteneurs du projet

Droits d'usage concédés :

"Vous pouvez utiliser la Marque en référence à des Services Associés"

Conditions d'utilisation :

- Vous devez figurer parmi les Mainteneurs du projet ;
- vous pouvez ajouter la mention suivante à vos services : « Services proposés par un membre du projet GéoRivière »
- L'usage de la Marque ne doit notamment pas porter à confusion entre le Logiciel, des Services Associés et des logiciels ou services tiers".

→ Objectifs :

- Assurer la référence de la marque Géorivière lors de l'utilisation de Services Associés
- Éviter des formulations ambiguës en proposant une formulation type

→ **Quelle est votre opinion sur ces différentes formulations ? Limite-t-on aux seuls "mainteneurs" (sachant que cette qualité peut être plus ou moins simple à acquérir en fonction des objectifs poursuivis.**



Éléments à définir pour la suite

- déterminer la liste des mainteneurs et modalités associées
- déterminer le site sur lequel la liste des mainteneurs sera mise à jour
- déterminer le contact pour les questions relatives à la politique
- question de la charte graphique
- question de la certification
- question de la distinction des signes en fonction des usages

